

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 28 juin 2021

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	La mairesse :	Rachel Boudreau
	Les conseillers/conseillères :	Réjean Guitard
		Annik Noël
		Jean-Marc Cormier
		Gaston N. Frenette
		Linda Chamberlain
	La directrice générale et greffière :	Magali Courtin

1. APPEL À L'ORDRE

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum.

3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Annik Noël
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

36-2021 **Adopté.**

5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

Il est proposé par Gaston Frenette
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté tel que présenté ».

37-2021 **Adopté.**

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune.

9. RELEVÉ DE CORRESPONDANCES REÇUES :

- a) Correspondance reçue: R-68-2021 à R-98-2021
- b) Correspondance envoyée: E-21-2021 et E-23-2021
- c) Correspondance invitation : I-4-2021 et I-15-2021

10. RAPPORTS FINANCIERS D'AVRIL ET MAI 2021

a) Rapport des cartes de crédit d'avril 2021

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 30 avril 2021 pour un montant de 1 638.63 \$ »

38-2021 Adopté.

b) Rapport des factures payées et salaires d'avril 2021

Il est proposé par Annik Noël
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 1 005 595.30 \$ pour le mois d'avril 2021, soit ratifié. »

39-2021 Adopté.

c) Rapport des cartes de crédit de mai 2021

Il est proposé par Gaston Frenette
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 mai 2021 pour un montant de 363.69 \$ »

40-2021 Adopté.

d) **Rapport des factures payées et salaires de mai 2021**

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 519 372.68 \$ pour le mois de mai 2021, soit ratifié. »

41-2021 **Adopté.**

e) **Rapports budgétaires Administration générale et Service Public**

Les rapports budgétaires Administration générale et Service Public sont présentés par la directrice générale.

11. **MOTIONS ET AVIS DE MOTION**

a) **Exemption à Monsieur Frenette et Madame Roy Frenette concernant l'installation d'un système privé d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frenette et Madame Roy Frenette sont propriétaires des terrains portant les numéros d'identification 20287405, 20400933 et 20883625.

CONSIDÉRANT que l'habitation unifamiliale est branchée au système d'eau et d'égout municipal sur le terrain longeant la rue Principale et qu'un chalet est branché au système d'aqueduc et à un système privé d'évacuation des eaux usées sur les lots longeant la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Frenette et Madame Roy Frenette ont l'intention de lotir le lot ou est le chalet et que l'acheteur potentiel désire construire une habitation à logement unique;

CONSIDÉRANT les coûts excessifs qui seraient engendrés par l'installation du réseau d'égout sanitaire étant donné la distance de l'habitation proposée par rapport à la rue publique ainsi que les élévations de cette propriété par rapport au système d'égout existant;

Il est proposé par Réjean Guitard
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE le conseil municipal exempte le propriétaire du nouveau lot 2021-1, anciennement NID 20400933 et 20883625 de l'obligation de se raccorder aux réseaux d'égout sanitaire. »

42-2021 **Adopté.**

b) Renouvellement du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Petit-Rocher dans le cadre du regroupement en assurance collective de l'AFMNB;

CONSIDÉRANT QUE BFL SCI indique que pour la deuxième année consécutive, le coût d'assurance ne subira aucun changement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Petit-Rocher et qu'il juge opportun de les accepter :

Il est proposé par Annik Noël
Et appuyé de Gaston Frenette

« QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Croix Bleue concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Petit-Rocher pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à BFL SCI. »

43-2021 Adopté.

c) Entente entre la municipalité et l'AFMNB pour l'installation d'une station-service électrique

CONSIDÉRANT que l'AFMNB souhaite installer une station-service électrique qui sera composée d'une borne de recharge de niveau 2 et d'une ombrière munie de panneaux solaires au niveau des bureaux de l'Association situés dans la Maison de l'Acadie ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation des travaux de conception de la future station, il est apparu que l'emplacement le plus approprié se situait sur le stationnement de la salle multifonctionnelle Denis-Richard en raison de la proximité du poteau électrique ;

CONSIDÉRANT que l'AFMNB a offert à la municipalité d'opter pour une borne de recharge munie de 2 pistolets de recharge contre une participation financière de 2 500 \$ + taxes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Rocher souhaite offrir le service de recharge de véhicule électrique à ses citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être formalisée afin de déterminer les responsabilités suivantes :

- La municipalité de Petit-Rocher autorise l'AFMNB à utiliser deux (2) stationnements de la salle multifonctionnelle pour installer la Station-service électrique.
- En tant que propriétaire de la Station-service électrique, l'AFMNB sera responsable de la gestion, de l'entretien et de toutes autres tâches connexes relatives à l'exploitation de l'infrastructure.

- La municipalité de Petit-Rocher participera aux frais d'installation d'un pistolet de recharge pour un montant de 2500 \$ + taxes
- Dans le cadre de son entente avec le Comité permanent de développement du Juvénat de Petit-Rocher (CPDJ) pour procéder au déneigement des stationnements de la Maison de l'Acadie, le Village de Petit-Rocher se chargera également des travaux de déneigement de la Station-service électrique.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette entente est conditionnée à l'obtention des permis et autorisations nécessaires pour ce type de projet et qu'elle sera considérée comme nulle dans le cas d'une impossibilité à installer le système mentionné ;

Il est proposé par Jean-Marc Cormier
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil municipal autorise la municipalité à signer une entente avec l'AFMNB pour l'installation d'une station-service électrique de Petit-Rocher et à verser au projet une contribution financière de 2 500 \$ + taxes, sous forme d'un paiement à l'AFMNB qui se chargera ensuite de l'achat du système de borne de recharge ».

44-2021 Adopté.

d) Annulation de la réunion du 26 juillet 2021

Il est proposé par Gaston Frenette
Et appuyé de Réjean Guitard

« Que la réunion régulière du conseil municipal du 26 juillet 2021, se trouvant dans la période estivale, soit annulée. »

45-2021 Adopté.

12. RAPPORTS

a) Membres du conseil

Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

b) Directrice générale

La Directrice générale fit un rapport verbal des activités des comités auxquels elle siège.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

14. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions / réponses a eu lieu.

15. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 20h07.



Ronald LeBlanc
Greffier suppléant



Rachel Boudreau,
Mairesse